

Ajustement des primes des garanties d'assurance invalidité

Correspondance de Beneva

À l'attention de la personne adhérente

Ajustement des primes et des prestations à la suite des changements de salaires et du versement de la rétroactivité salariale

À la suite des récentes signatures de conventions collectives du secteur public, les ajustements de salaires rétroactifs vous ont été versés.

Ajustement des primes

Les primes des garanties d'assurance invalidité de votre régime d'assurance collective étant basées sur votre salaire, des ajustements doivent être apportés à celles-ci, et ce, rétroactivement à la date à laquelle votre nouveau salaire aurait dû s'appliquer.

L'ajustement requis se fera sur la paie du 21 novembre 2024 **et sera prélevé en entier**. Le montant prélevé pour vos primes d'assurance collective sur cette paie sera donc légèrement supérieur au montant habituel.

Les ajustements de primes d'assurance salaire prélevés relativement à la rétroactivité salariale se situent entre 0 \$ et 150 \$. Si des modifications ont été apportées dans le cadre de la gestion courante de votre dossier d'assurance, il est toutefois possible que l'ajustement global de votre prime soit supérieur à ces montants.

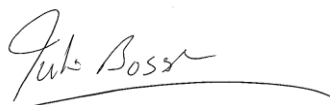
Il est possible que pour les personnes adhérentes ayant apporté des modifications à leur dossier (par exemple, changement de statut, de module...) que l'ajustement de primes relativement à la rétroactivité salariale se fasse à une autre date.

Si une personne adhérente est déjà en récupération de primes (par exemple, lié à la période estivale), la récupération en cours sera suspendue temporairement pour prélever uniquement l'ajustement relatif à la rétroactivité salariale.

Ajustement des prestations

Si vous avez bénéficié de prestations d'invalidité pour une période visée par la rétroactivité salariale, vos prestations seront ajustées sans démarches de votre part.

En raison du volume important de dossiers à traiter pour l'ensemble de nos groupes assurés, les travaux requis pour les ajustements de prestations s'échelonneront sur plusieurs mois.



Julie Bossé
Présidente

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca